AVIS DE CONCOURS









Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor et du Morbihan ouvrent

pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux centres de gestion des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2021, le concours d'

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Catégorie C – Femme / Homme

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique européen

autre que la France ont accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.					
Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) Cent			e de gestion du Morbihan (CDG 56)		
 Spécialité Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers : 50 postes Externe : 10 postes Interne : 40 postes 		 Spécialité Espaces naturels, espaces verts : 17 postes Externe : 7 postes Interne : 10 postes 			
➤ Spécialité Environnement, hygiène : 12 postes					
- Externe : 5 postes		> Spécialité Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : 10 postes			
- Interne : 7 postes		- Externe : 4 postes			
 Spécialité Restauration : 17 postes Externe : 7 postes 		- Interne : 6 postes			
- Interne : 10 postes					
CONDITIONS D'INSCRIPTION		DATE DES EPREUVES ECRITES		PERIODE D'INSCRIPTION	
Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP), anciennement niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter le dossier d'inscription ou le site internet du CDG organisateur. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier 2021, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique et être en activité à la clôture des inscriptions le 22 octobre 2020.		21 JANVIER 2021		La période de retrait des dossiers d'inscription est fixée du 22 septembre 2020 au 14 octobre 2020 :	
				> en priorité, par télé-inscription sur les sites Internet selon les spécialités : www.cdg22.fr ou www.cdg56.fr, minuit dernier délai.	
				Attention: la télé-inscription effectuée par un candidat sur le site Internet ne sera validée qu'à réception, par le CDG organisateur de la spécialité, du dossier imprimé par le candidat.	
				➤ Ou, par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) : adresser au Centre de Gestion organisateur de la spécialité une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23), libellée aux nom et adresse du demandeur.	
				La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 22 octobre 2020 :	
				 par voie postale au Centre de Gestion organisateur de la spécialité, la preuve de dépôt faisant foi; à l'accueil du Centre de Gestion organisateur, 17h30 dernier délai UNIQUEMENT pour les spécialités organisées par le CDG 22, en format numérique dans l'espace candidat, jusqu'au 22 octobre 2020, minuit, heure métropole, dernier délai 	
NATURE DES EPREUN					
Externe			Interne		
EPREUVES OBLIGATOIRES D'ADMISSIBILITE 21 JANVIER 2021	1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ; 2° Des problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : deux heures ; coefficient 2).		dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ; 2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de		
	Externe		Interne		
L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).			exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient		

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

🖅 Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Les dossiers devront être complets à la clôture des inscriptions.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté (même posté dans les délais).

Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Service concours et emplois 1 Rue Pierre et Marie Curie BP 417 22194 PLÉRIN CEDEX www.cdg22.fr Centre de Gestion du Morbihan

Service Concours Examens 6 bis, rue Olivier de Clisson CS 82161 56005 VANNES CEDEX www.cdg56.fr